



COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du 30 janvier 2018

– 13^e séance –

- PRÉSENTS :**
- Mme Catherine Harel Bourdon, présidente
 - M. Ben Valkenburg, vice-président et commissaire, Plateau–Mile End (08)
 - Mme Diane Beaudet, commissaire, Hochelaga-Maisonneuve (07)
 - M. Kenneth George, commissaire, Villeray–François-Perrault–Parc-Extension (03)
 - Mmes Marie-José Mastromonaco, commissaire, Notre-Dame-de-Grâce–Westmount (11)
Mélanie Robinson, commissaire représentant le comité de parents (primaire)
Julie Wagner, commissaire représentant le comité de parents
- ABSENT :**
- M. Jocelyn Pauzé, commissaire coopté
- Sont aussi présents :**
- M. Robert Gendron, directeur général
 - M^e Geneviève Laurin, secrétaire générale par intérim
 - MM. Jean Ouimet, directeur général adjoint à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement
Claude Daviau, directeur général adjoint à la gestion des services éducatifs et de l'organisation scolaire
 - Mme Lucie Painchaud, directrice générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle
- Sont invités :**
- M. Frédéric Corbeil, directeur au Bureau des directions d'unité, unité 1
 - Mmes Francyne Fleury, directrice au Bureau des directions d'unité, unité 3
Julie Belhumeur, directrice au Bureau des directions d'unité, unité 4
Maryse Tremblay, directrice des Services éducatifs
 - M. Benoît Choinière, directeur du Service des ressources financières
 - M^e Joëlle Landry, directrice du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences
 - MM. Bruno Marchand, directeur du Service des ressources matérielles
René Morales, directeur du Service du développement et de l'innovation professionnelle et directeur par intérim du Service du secrétariat général

Mme Lucie Perreault, directrice du Service des technologies de l'information
M. Mathieu Desjardins, directeur adjoint du Service de l'organisation scolaire
Mmes Manon Narbonne, coordonnatrice du Bureau de projets institutionnels
Aichatou Salifou, coordonnatrice de l'Audit interne
Sophie Archambault, réviseure linguistique

Un huis clos est décrété de 16 h à 17 h pour discussion du point 11 (A-29-1856).

1. Adoption de l'ordre du jour

La présidente du comité exécutif, Mme Catherine Harel Bourdon, propose les modifications suivantes à l'ordre du jour :

– ajouter les articles suivants :

- | | |
|-----------|---|
| A-33-1138 | Service des ressources matérielles – École des métiers du meuble de Montréal – honoraires supplémentaires dans le cadre du réaménagement de l'ébénisterie |
| A-34-2921 | Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – janvier 2018 |
| A-34-2922 | Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – janvier 2018 |
| A-34-2923 | Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – janvier 2018 |
| A-34-2929 | Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – janvier 2018 |
| A-34-2930 | Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – janvier 2018 |
| A-34-2931 | Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – janvier 2018 |
| A-34-2932 | Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – janvier 2018 |

- ajouter sous la rubrique « Affaires nouvelles » :
 - a) Grève de chauffeurs d'autobus scolaires de Transco
 - b) Fermeture de la CSDM en raison d'une tempête
 - c) Déneigement et déglçage des établissements scolaires
 - d) Décontamination des sols – école Baril
 - e) Questionnaires santé à l'embauche

- retirer l'article suivant :
 - A-31-3341 Service des ressources financières – service de déménageurs
à taux horaires – appels d'offres 15-222P – exercice de
la deuxième option de renouvellement

L'ordre du jour est donc adopté comme suit :

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2018
- 3- Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2018
- 4- Affaires nouvelles :
 - a) Grève de chauffeurs d'autobus scolaires de Transco
 - b) Fermeture de la CSDM en raison d'une tempête
 - c) Déneigement et déglçage des établissements scolaires
 - d) Décontamination des sols – école Baril
 - e) Questionnaires santé à l'embauche
- 5- Dossiers récurrents :
 - a) Plan d'engagement vers la réussite
 - b) Budget 2017-2018 et finances
Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes
 - c) Qualité de l'air

- d) Capacité d'accueil
Tableau d'avancement des projets d'agrandissement
 - e) Immeubles excédentaires
Suivi de certains mandats ou projets au secteur de la gestion des immeubles
 - f) Offre alimentaire
 - g) Suivi des projets
Tableau de bord – projets institutionnels 2017-2018
- 6- Rubrique des commissaires-parents
- 7- DG-01-351-A Direction générale – autorisation – vacances du directeur général – modification des dates – 4 au 15 juin 2018
- * 8- DG-02-417 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – postes de direction et de direction adjointe – évaluation finale – année 2017-2018
- 9- DG-06-215 Direction générale adjointe à la gestion des services éducatifs et de l'organisation scolaire – partenariat Fusion Jeunesse-CSDM – attribution d'un contrat de services de gré à gré pour l'année scolaire 2017-2018
- 10- A-29-1854 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – création de postes – modification au plan de l'effectif 2017-2018
- 11- A-29-1856 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel enseignant – bris de contrat
- 12- A-29-1857 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et professionnel – modification aux plans de l'effectif 2017-2018
- 13- A-31-3310 Service des ressources financières – école Iona – construction d'un agrandissement – appel d'offres 25-2466P – attribution d'un contrat
- 14- A-31-3321 Service des ressources financières – service de réfrigération et ventilation à taux horaire – appel d'offres 15-232P – exercice de la première option de renouvellement d'une année

- 15- A-31-3325 Service des ressources financières – le 6361, 6^e Avenue – réfection des toitures – appel d’offres 25- 2473P – attribution d’un contrat
- 16- A-31-3329 Service des ressources financières – le 4120, 43^e Rue – ajout d’une issue – appel d’offres 25-2475P – attribution d’un contrat
- 17- A-31-3334 Service des ressources financières – fourniture sur demande de matériel de serrurerie – appel d’offres 15-227P – exercice de la première option de renouvellement d’une année
- 18- A-31-3347 Service des ressources financières – Comité de gestion de la taxe scolaire de l’île de Montréal – adhésion au Système d’achats coopératif pour l’année 2018-2019
- 19- A-33-1138 Service des ressources matérielles – École des métiers du meuble de Montréal — honoraires supplémentaires dans le cadre du réaménagement de l’ébénisterie
- 20- A-33-1148 Service des ressources matérielles – centre Tétreaultville – réaménagement de l’immeuble de la rue De Teck en vue d’y accueillir temporairement l’école Saint-François-d’Assise
- * 21- A-33-1150 Service des ressources matérielles – école Sainte-Lucie – ajout d’espace au programme de reconstruction du Plan québécois des infrastructures 2018-2028 (lot 8)
- * 22- A-33-1152 Service des ressources matérielles – nomination au poste de coordonnateur aux Grands chantiers – Service des ressources matérielles
- 23- A-33-1153 Service des ressources matérielles – école au Pied-de-la-Montagne, pavillon Saint-Jean-Baptiste – réhabilitation des finis intérieurs du local de musique après le sinistre du 26 juin 2017
- 24- A-34-2921 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – janvier 2018
- 25- A-34-2922 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – janvier 2018
- 26- A-34-2923 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – janvier 2018
- 27- A-34-2929 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – janvier 2018

- 28- A-34-2930 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – janvier 2018
- 29- A-34-2931 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – janvier 2018
- 30- A-34-2932 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – janvier 2018
- 31- Réception des pouvoirs exercés par le directeur général en cas de circonstances particulières – article 11 du règlement R2011-1
 - a) A-34-2956 – Service du secrétariat général – école Notre-Dame-des-Victoires – recours judiciaire – *Compagnie d'assurance AIG du Canada – Les Toitures Vick et associés inc.* – dossier 500-17-096872-166
- 32- Information :
 - a) DG-05-157 Direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle – éléments de négociation en vue de la révision de l'entente-cadre avec la Ville de Montréal
 - b) A-33-1147 Service des ressources matérielles – école Alphonse-Desjardins – honoraires supplémentaires dans le cadre de l'agrandissement de l'école
 - c) A-33-1149 Service des ressources matérielles – école Iona – honoraires supplémentaires dans le cadre de l'agrandissement de l'école
- 33- Période réservée aux membres du comité exécutif

2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2018

La présidente, Mme Catherine Harel Bourdon, propose de reporter ce point à la prochaine séance du comité exécutif, le 13 février 2018.

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° de REPORTER l'approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 16 janvier 2018 à la séance du 13 février 2018.

3. Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2018

La présidente, Mme Catherine Harel Bourdon, propose de reporter ce point à la prochaine séance du comité exécutif, le 13 février 2018.

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° de REPORTER l'étude de ce point à la séance ordinaire du comité exécutif du 13 février 2018.

4. Affaires nouvelles :

a) Grève de chauffeurs d'autobus scolaires de Transco

- La présidente remercie les services pour l'information qui a été transmise directement aux parents, par courriel ou par téléphone, au sujet de la grève.
- Des explications sont fournies sur le fait que les écoles étant desservies par plusieurs transporteurs, il était impossible d'afficher de l'information globale à ce sujet sur l'ensemble des plateformes d'information de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), parce que cette information aurait pu causer de la confusion et de l'inquiétude chez des parents non touchés par la grève.
- Il est précisé que la CSDM n'a été informée d'aucun cas d'enfant ayant attendu un autobus scolaire qui ne s'est pas présenté durant les journées de grève et qu'aucun problème ne semble avoir été soulevé sur les réseaux sociaux.
- Il est rappelé que le service de garde a été offert gratuitement aux élèves n'ayant pas accès au transport scolaire en raison de la grève. Une vérification sera faite auprès du Bureau des affaires juridiques en ce qui a trait aux recours possibles contre le transporteur.

b) Fermeture de la CSDM en raison d'une tempête

- La présidente explique que la décision de fermer la CSDM en raison des conditions météorologiques le 23 janvier a été prise à 4 h 45, le matin du 23 janvier, en raison de l'état des routes. Elle remercie le directeur général ainsi que le responsable du transport et elle souligne le grand travail de communication qui a été fait.
- La présidente précise que quelques parents ont tout de même envoyé leur enfant à l'école. Il est demandé s'il est possible de trouver des solutions pour mieux informer les membres des communautés culturelles.

- c) Déneigement et déglacage des établissements scolaires
- Les commissaires discutent du problème de l'enlèvement de la neige et de la glace sur les terrains des écoles. Les discussions portent sur deux volets :
 - l'accès aux entrées, lié à des questions de sécurité;
 - l'accès à la cour d'école.
 - Il est mentionné que, dans certaines écoles, le nombre et la longueur des voies d'accès représentent une charge de travail très lourde compte tenu du nombre de concierges.
 - Il est mentionné que certaines cours d'école sont complètement impraticables en raison de la glace.
 - Les commissaires demandent qu'une analyse des différentes options leur soit présentée, notamment en ce qui a trait aux nouvelles technologies disponibles.
 - Il est souligné que la question devrait être prise en compte dans la conception des nouvelles cours d'école et au moment de leur réfection.

d) Décontamination des sols – école Baril

- Les commissaires et les administrateurs discutent du suivi à donner au dossier de la décontamination des sols de l'école Baril.
- Il est précisé que la CSDM attend la décision de la cour d'appel dans ce dossier et il est demandé que le jugement soit déposé en information au comité exécutif lorsqu'il sera rendu.

e) Questionnaires santé à l'embauche

- Des précisions sont fournies aux commissaires sur le type d'information confidentielle demandée dans les questionnaires santé remis au moment de l'embauche, selon les catégories d'emploi. Il est précisé que l'information demandée est directement liée aux exigences et contraintes réelles des postes.
- Il est indiqué qu'un avis juridique externe a été obtenu quant à la conformité légale des questionnaires santé et qu'ils feront l'objet de discussion au comité des ressources humaines.

5. Dossiers récurrents :

a) Plan d'engagement vers la réussite

- Les commissaires et les administrateurs discutent d'un questionnaire remis aux parents. Il est souligné que des parents se sont plaints du fait que les questions étaient incompréhensibles et il est précisé que le questionnaire a depuis été modifié pour répondre à ces critiques.

- M. Claude Daviau indique que les travaux d'élaboration du Plan d'engagement vers la réussite vont bon train et qu'une rencontre à ce sujet avec les directions adjointes d'établissement était prévue pour le 5 février.
- b) Budget 2017-2018 et finances
Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes
- Les commissaires et les administrateurs de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) suivent la situation financière de la CSDM de près.
 - Des précisions sur les résultats du deuxième trimestre sont demandées. Il est indiqué qu'ils seront prêts le 19 février et qu'ils pourront alors faire l'objet d'une présentation au comité exécutif et à la table d'échanges.
- c) Qualité de l'air
- Des précisions sont données sur l'état de situation au regard de la qualité de l'air dans les établissements et au centre administratif :
 - une vingtaine d'établissements ont fait l'objet de signalements, mais il n'est question que d'un ou deux signalements par école;
 - l'outil mis en place est de plus en plus connu et utilisé;
 - au centre administratif, des problèmes d'inconfort liés au chauffage ont été signalés au Centre des enseignantes et enseignants (CEE) et au B-200;
 - le point est fait sur les travaux effectués au bâtiment du Service du développement et de l'innovation professionnelle.
- d) Capacité d'accueil
Tableau d'avancement des projets d'agrandissement
- Les commissaires et les administrateurs font le point sur les discussions en cours avec la Commission scolaire English-Montréal (CSEM) en vue de l'utilisation de bâtiments par la CSDM. En ce qui a trait à la Place Borden, il est précisé qu'un rendez-vous a été pris pour une inspection supplémentaire. Pour ce qui est de l'école Saint-Raphaël, il est indiqué que la CSDM dispose de toutes les informations nécessaires, mais qu'en raison des coûts élevés en cause, il n'y a pas de développement à l'heure actuelle.
 - Les commissaires sont informés de discussions avec le YMCA en vue d'une collaboration entre le YMCA, la Ville de Montréal et la CSDM pour la construction d'une nouvelle école sur un terrain du YMCA.
 - Les commissaires et les administrateurs discutent du plan de communication en lien avec les travaux : des responsabilités y ont été ajoutées et il faudra s'assurer qu'il est compris par tous. Le plan doit être présenté au comité de parents.

- Les membres discutent de ce que doit comprendre l'allocation de 15 %. De l'information à ce sujet sera fournie à une prochaine séance du comité exécutif.
- e) Immeubles excédentaires
Suivi de certains mandats ou projets au secteur de la gestion des immeubles
- Il est mentionné que les centres d'éducation populaire doivent signer leurs baux d'ici le lendemain de la séance et que le climat avec ces centres est maintenant très positif.
- f) Offre alimentaire

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

- g) Suivi des projets
Tableau de bord – projets institutionnels 2017-2018

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

6. Rubrique des commissaires-parents

- Mme Mélanie Robinson souhaite obtenir de l'information sur les suivis qui ont été faits aux recommandations du comité de parents dans le dossier des critères d'admission pour les écoles qui font de la sélection d'élèves.

7. Direction générale – autorisation – vacances du directeur général – modification des dates – 4 au 15 juin 2018

Document déposé : Rapport DG-01-351-A en date du 15 janvier 2018
de M. Robert Gendron concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le Règlement R2011-1 concernant la délégation au comité exécutif de certains pouvoirs et de certaines fonctions du Conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT l'article 4.9.3, qui concerne l'autorisation des vacances du directeur général;

CONSIDÉRANT qu'un rapport a été déposé au comité exécutif du 28 novembre 2017, DG-01-351;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER la modification des dates de vacances de M. Robert Gendron, du 4 au 15 juin 2018.

*8. Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – postes de direction et de direction adjointe – évaluation finale – 2017-2018

Document déposé : Rapport DG-02-417 en date du 24 janvier 2018 de M. Louis Bienvenue et de Mmes Francyne Fleury et Guylaine Cormier concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

9. Direction générale adjointe à la gestion des services éducatifs et de l'organisation scolaire – partenariat Fusion Jeunesse-CSDM – attribution d'un contrat de services de gré à gré pour l'année scolaire 2017-2018

Document déposé : Rapport DG-06-215 en date du 17 janvier 2018 de Mme Naïma Benslimane concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'expertise particulière développée par l'organisme Fusion Jeunesse dans le cadre de son offre de services aux établissements scolaires;

CONSIDÉRANT les projets de Fusion Jeunesse tels que déposés par l'organisme (à l'annexe 1);

CONSIDÉRANT que la collaboration entre Fusion Jeunesse et la Commission scolaire de Montréal (CSDM) répond aux orientations du Plan stratégique de la CSDM;

CONSIDÉRANT que la quasi-totalité des écoles participant au partenariat en 2017-2018 a demandé de renouveler l'entente en 2017-2018;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la CSDM de conclure un contrat de services de gré à gré avec Fusion Jeunesse afin que les élèves de ses établissements puissent bénéficier de cette offre de services;

CONSIDÉRANT que le montant de 230 165 \$ a été prévu et réservé à cette fin au budget 2017-2018;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* (R2011-1) (art. 111), de la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1), de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) (art. 13, 4^e paragraphe);

CONSIDÉRANT la directive concernant la reddition de comptes en gestion contractuelle des organismes publics;

CONSIDÉRANT que l'attribution d'un contrat de gré à gré de 100 000 \$ et plus requiert l'autorisation préalable du dirigeant de l'organisme et qu'un rapport doit être soumis au Secrétariat du Conseil du trésor, dans les 30 jours suivant la date de l'autorisation écrite du dirigeant de l'organisme;

CONSIDÉRANT l'obligation pour la CSDM de publier au système électronique d'appels d'offres (SEAO) du Gouvernement du Québec tous les contrats de 25 000 \$ et plus;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ATTRIBUER un contrat de gré à gré à l'organisme Fusion Jeunesse pour la participation d'écoles primaires et secondaires de la CSDM aux activités de l'offre de services déposée par Fusion Jeunesse pour l'année scolaire 2017-2018 dans le cadre d'une offre de services dont le coût est de 230 165 \$;
- 2° d'AUTORISER en conséquence la secrétaire générale à signer le contrat de service avec l'organisme Fusion Jeunesse;
- 3° de DEMANDER au Bureau des approvisionnements de publier ledit contrat au système électronique d'appels d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO).

10. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – création de postes – modification au plan de l'effectif 2017-2018

Document déposé : Rapport A-29-1854 en date du 19 janvier 2018 de Mme Mathilde Branconnier concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les besoins spécifiques des élèves en difficulté et les services à leur offrir;

CONSIDÉRANT que l'école a pour mission la réussite éducative de tous les élèves;

CONSIDÉRANT que Mme Myriam Alix, préposée aux élèves handicapés, est affectée à un surcroît de travail à 35,7143 % (12,5 heures/semaine) depuis le 20 septembre 2017 à l'école De-la-Petite-Bourgogne;

CONSIDÉRANT que Mme Ibermathe Lhérisson, préposée aux élèves handicapés, est affectée à un surcroît de travail à 11,4286 % (4 heures/semaine) depuis le 27 septembre 2017 à l'école Saint-Pierre-Apôtre;

CONSIDÉRANT que Mme Maëlle Bérubé-Sah, technicienne en éducation spécialisée, est affectée à un surcroît de travail à 39,2857 % (13,75 heures/semaine) depuis le 21 septembre 2017 à l'école Christ-Roi;

CONSIDÉRANT que Mme Érica Lesage, technicienne en éducation spécialisée, est affectée à un surcroît de travail à 60 % (21 heures/semaine) depuis le 2 octobre 2017 à l'école Camille-Laurin;

CONSIDÉRANT que Mme Dalila Mernize, préposée aux élèves handicapés, est affectée à un surcroît de travail à 28,5714 % (10 heures/semaine) depuis le 2 octobre 2017 à l'école Guillaume-Couture;

CONSIDÉRANT que Mme Laurence Beaugard, technicienne en éducation spécialisée, est affectée à un surcroît de travail à 42,8571 % (15 heures/semaine) depuis le 5 octobre 2017 à l'école Notre-Dame-de-l'Assomption;

CONSIDÉRANT les besoins des élèves de l'école Marc-Favreau;

CONSIDÉRANT que M. Jean-François Provost, technicien en éducation spécialisée, est affecté à un surcroît de travail à 17,1429 % (6 heures/semaine) depuis le 28 septembre 2017 à l'école de l'Étincelle;

CONSIDÉRANT que Mme Amélie Dion, technicienne en éducation spécialisée, est affectée à un surcroît de travail à 85,7143 % (30 heures/semaine) depuis le 27 septembre 2017 à l'école de l'Étincelle;

CONSIDÉRANT que Mme Liliane Barrette, technicienne en éducation spécialisée, est affectée à un surcroît de travail à 85,7143 % (30 heures/semaine) depuis le 10 octobre 2017 à l'école de l'Étincelle;

CONSIDÉRANT que Mme Véronique Blais, technicienne en éducation spécialisée, est affectée à un surcroît de travail à 85,7143 % (30 heures/semaine) depuis le 2 octobre 2017 à l'école Irénée-Lussier;

CONSIDÉRANT que Mme Marie-Ève Lemieux, technicienne en éducation spécialisée, est affectée à un surcroît de travail à 85,7143 % (30 heures/semaine) depuis le 4 octobre 2017 à l'école Irénée-Lussier;

CONSIDÉRANT que Mme Chloé Fauvel-Parent, technicienne en éducation spécialisée, est affectée à un surcroît de travail à 85,7143 % (30 heures/semaine) depuis le 2 octobre 2017 à l'école Irénée-Lussier;

CONSIDÉRANT la cohabitation des écoles Georges-Vanier et Académie de Roberval;

CONSIDÉRANT l'ajout de service aux élèves de l'École internationale de Montréal;

CONSIDÉRANT que les écoles Saint-Pierre-Apôtre, de l'Étincelle et Irénée-Lussier ne possèdent pas les fonds nécessaires pour la création des postes, les dépenses engendrées par la création de ces postes seront assumées par la réserve pour les services de garde prévue à cet effet ou devront faire l'objet de suivi rigoureux par le Service des ressources financières;

CONSIDÉRANT que les autres écoles possèdent les fonds nécessaires au fonds 1, au fonds 5, au fonds 6, au fonds 7 et au fonds 8 pour financer les nouveaux postes créés;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de CRÉER un poste saisonnier à temps partiel, à 35,7143 %, de préposé aux élèves handicapés à l'école De-la-Petite-Bourgogne et d'IMPUTER la dépense à l'indice 104-129-6-23410-167;
- 2° de CRÉER un poste saisonnier à temps partiel, à 11,4286 %, de préposé aux élèves handicapés à l'école Saint-Pierre-Apôtre et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-209-6-23410-167;
- 3° de CRÉER un poste saisonnier à temps partiel, à 39,2857 %, de technicien en éducation spécialisée à l'école Christ-Roi et d'IMPUTER la dépense à l'indice 104-102-6-23140-167;
- 4° de CRÉER un poste saisonnier à temps partiel, à 60 %, de technicien en éducation spécialisée à l'école Camille-Laurin et d'IMPUTER la dépense aux indices 100-124-8-23140-167 (86 %) et 100-124-8-23140-167 (14 %);
- 5° de CRÉER un poste saisonnier à temps partiel, à 28,5714 %, de préposé aux élèves handicapés à l'école Guillaume-Couture et d'IMPUTER la dépense à l'indice 104-019-6-23410-167;
- 6° de CRÉER un poste saisonnier à temps partiel, à 42,8571 %, de technicien en éducation spécialisée à l'école Notre-Dame-de-l'Assomption et d'IMPUTER la dépense à l'indice 104-049-6-23140-167;
- 7° de CRÉER un poste saisonnier à temps partiel, à 20 %, de technicien en éducation spécialisée à l'école Marc-Favreau et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-163-8-23140-167;
- 8° de CRÉER un poste saisonnier à temps partiel, à 17,1429 %, de technicien en éducation spécialisée à l'école de l'Étincelle et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-215-1-23140-167;
- 9° de CRÉER deux postes saisonniers à temps plein, à 85,7143 %, de technicien en éducation spécialisée à l'école de l'Étincelle et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-215-1-23140-167;
- 10° de CRÉER trois postes saisonniers à temps plein, à 85,7143 %, de technicien en éducation spécialisée à l'école Irénée-Lussier et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-221-1-23140-167;

- 11° de CRÉER un poste saisonnier à temps plein, à 100 %, de surveillant d'élèves à l'école Georges-Vanier et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-269-1-23231-160;
- 12° de CRÉER un poste saisonnier à temps partiel, à 57,1429 %, de surveillant d'élèves à l'École internationale de Montréal et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-284-5-23231-160;
- 13° de MODIFIER en conséquence le plan de l'effectif 2017-2018 du personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria (résolution 9 de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires du 10 mai 2017).

11. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel enseignant – bris de contrat

Document déposé : Rapport A-29-1856 en date du 16 janvier 2018 de Mme Annie Senay concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que l'employé dont le matricule est 140 783 160 ne s'est pas présenté au travail depuis le 14 décembre 2017;

CONSIDÉRANT que l'employé concerné est absent depuis plus de six jours ouvrables, et ce, sans avoir donné de raison valable de son absence;

CONSIDÉRANT que l'employé concerné a été informé qu'il était en bris de contrat, rétroactivement au 14 décembre 2017;

CONSIDÉRANT les dispositions de la convention collective nationale et locale;

CONSIDÉRANT tout le sérieux que l'employeur accorde au respect du lien d'emploi et de l'attention accordée à l'absentéisme;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de CONSTATER le bris de contrat de l'employé concerné;
- 2° de RÉSILIER le contrat d'engagement de l'employé concerné, et ce, rétroactivement au 14 décembre 2017, et de PROCÉDER à la fermeture de son dossier.

12. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et professionnel – modification aux plans de l’effectif 2017-2018

Document déposé : Rapport A-29-1857 en date du 18 janvier 2018 de Mme France Durocher concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la nature des tâches qui seront attribuées au titulaire du poste d’analyste, secteur d’activité paie et avantages sociaux;

CONSIDÉRANT la volonté du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences (SGPDC) de rehausser la compétence de son personnel œuvrant au Bureau de paie et avantages sociaux et d’assurer une révision des processus tout en s’assurant du respect des environnements légaux applicables;

CONSIDÉRANT que le SGPDC possède les fonds nécessaires au fond 1 pour financer le différentiel salarial entre un poste de technicien et celui d’analyste;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’ABOLIR le poste 4211-2929 de technicien en administration, option agent de formation affecté au Bureau de la paie et des avantages sociaux;
- 2° de CRÉER un poste d’analyste, secteur d’activité paie et avantages sociaux et d’IMPUTER le différentiel salarial entre les 2 postes à l’indice 510-000-1-52330-530;
- 3° de MODIFIER en conséquence le plan de l’effectif 2017-2018 du personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l’adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria (résolution 9 de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires du 10 mai 2017).

13. Service des ressources financières – école Iona – construction d’un agrandissement – appel d’offres 25-2466P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3310 en date du 25 janvier 2018 de M. Jean-Robert Isandjola concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d’un entrepreneur pour la construction d’un agrandissement de l’école Iona;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d’attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet fera l'objet d'une demande de financement dans le cadre des mesures 50511– Ajout d'espace et 50625 – Budget additionnel – Maintien des bâtiments qui sera prévue dans le plan directeur d'investissement 2017-2018;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM, conditionnellement à l'approbation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 7 567 529,53 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Les Constructions Lavacon inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la construction d'un agrandissement de l'école Iona;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

14. Service des ressources financières – service de réfrigération et ventilation à taux horaire – appel d'offres 15-232P – exercice de la première option de renouvellement d'une année

Document déposé : Rapport A-31-3321 en date du 15 décembre 2017 de M. Christian Ouellet concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, des contrats à exécution sur demande ont été attribués le 28 février 2017 à *Ventilation Manic inc.*, *Ventilabec inc.*, *Navada ltée*, *Aéro Mécanique Turcotte inc.*, *Les Industries Garanties* et *Les entreprises MST (9176-4829 Québec inc.)* pour une période d'une année (2016-2017);

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale d'une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, à la demande de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et avec l'accord des adjudicataires et du comité exécutif de la CSDM;

CONSIDÉRANT la volonté de la CSDM de renouveler une première fois les ententes pour l'année 2017-2018;

CONSIDÉRANT que la dépense sera assumé à environ 60 % par le budget d'opération du Service des ressources matérielles, et à environ 40 % par le budget d'investissement de la CSDM;

CONSIDÉRANT les règles d'attribution prévues au *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics* pour les travaux à exécution sur demande;

CONSIDÉRANT que *Ventilation Manic inc.*, *Ventilabec inc.*, *Navada ltée*, *Aéro Mécanique Turcotte inc.*, *Les Industries Garanties* et *Les entreprises MST (9176-4829 Québec inc.)* ont été consultés et acceptent de renouveler l'entente pour une première année additionnelle, en suivant les prix prévus à cette option de renouvellement;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1^o d'ACCORDER des contrats à exécution sur demande d'une valeur globale de 159 500 \$ plus taxes à *Ventilation Manic inc.*, *Ventilabec inc.*, *Navada ltée*, *Aéro Mécanique Turcotte inc.*, *Les Industries Garanties* et *Les entreprises MST (9176-4829 Québec inc.)* pour le service de réfrigération et ventilation à taux horaire, pour une année additionnelle de renouvellement, du 1^{er} mars 2018 au 28 février 2019.

15. Service des ressources financières – le 6361, 6^e Avenue – réfection des toitures – appel d'offres 25- 2473P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3325 en date du 18 janvier 2018 de M. Jean-Robert Isandjola concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la réfection des toitures du 6361, 6^e Avenue;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet sera financé par le budget de fonctionnement de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 1 146 000 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Toitures Trois Étoiles inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection des toitures du 6361, 6^e Avenue;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

16. Service des ressources financières – le 4120, 43^e Rue – ajout d'une issue – appel d'offres 25-2475P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3329 en date du 19 janvier 2018 de M. Jean-Robert Isandjola concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour l'ajout d'une issue au bâtiment Le 4120, 43^e Rue;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet sera financé par le budget de fonctionnement de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 191 215 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Roland Grenier Construction Ltée*, plus bas soumissionnaire conforme, pour l'ajout d'une issue au bâtiment Le 4120, 43^e Rue;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

17. Service des ressources financières – fourniture sur demande de matériel de serrurerie – appel d'offres 15-227P – exercice de la première option de renouvellement d'une année

Document déposé : Rapport A-31-3334 en date du 15 décembre 2017 de M. Christian Ouellet concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, un contrat a été attribué le 1^{er} mars 2017 à *Brunet-Goulard Les Agences/Agencies inc.* pour une période d'une année (2016-2017);

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale d'une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, à la demande de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et avec l'accord de l'adjudicataire et du comité exécutif de la CSDM;

CONSIDÉRANT la volonté de la CSDM de renouveler l'entente pour l'année 2017-2018;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées seront assumées par le budget de fonctionnement du Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT que *Brunet-Goulard Les Agences/Agencies inc.* a été consultée et accepte de renouveler l'entente pour la première année additionnelle, en suivant les prix prévus à cette option de renouvellement;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1^o d'ACCORDER un contrat à exécution sur demande d'une valeur de 275 819,60 \$ plus taxes à *Brunet-Goulard Les Agences/Agencies inc.* pour la fourniture de matériel de serrurerie, pour une année additionnelle de renouvellement.

18. Service des ressources financières – Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal – adhésion au Système d'achats coopératif pour l'année 2018-2019

Document déposé : Rapport A-31-3347 en date du 27 janvier 2018 de M. Roger Lalonde concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'orientation de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) d'adhérer à des regroupements d'achats pour les contrats à commande ou à exécution sur demande à faible valeur ajoutée, après analyse;

CONSIDÉRANT que le Système d'achats coopératif (SAC) est un regroupement d'achats opéré par le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (CGTSIM) et constitué sur la base d'une participation volontaire des cinq commissions scolaires de l'île de Montréal;

CONSIDÉRANT que la CSDM a adhéré à six ententes du SAC en 2017-2018;

CONSIDÉRANT que la CSDM est satisfaite du fonctionnement des ententes en cours et de la gestion de celles-ci par le SAC;

CONSIDÉRANT que les six ententes viendront à échéance dans le courant de l'année et devront faire l'objet d'exercices d'options de renouvellement ou d'appels d'offres;

CONSIDÉRANT que les ententes par lesquelles la CSDM se procure les périphériques et accessoires d'informatique et les chariots dont elle a besoin viennent à échéance et qu'un nouvel appel d'offres doit être fait au printemps 2018;

CONSIDÉRANT que l'entente par laquelle la CSDM se procurait les cartouches d'encre est échue;

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la CSDM de se joindre au groupement d'achat du SAC pour les fournitures de micro-informatique et que cette entente inclura les périphériques et accessoires d'informatique, les chariots et les cartouches d'encre;

CONSIDÉRANT que le SAC prévoit publier des appels d'offres pour les nouvelles catégories de a) matériel et d'équipement de sport, b) de fournitures de jeux éducatifs et de loisir et c) de matériel de robotique pédagogique;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP), l'organisme public responsable d'une entente pour un regroupement d'achats doit obtenir des engagements des organismes participant à ses ententes identifiant ces organismes ainsi que la valeur de leurs engagements;

Il est PROPOSÉ :

1° de RECONDUIRE, pour l'année 2018-2019, l'adhésion de la CSDM aux six ententes suivantes conclues par le CGTSIM dans le cadre du SAC et devant faire l'objet d'exercices d'options de renouvellement ou d'appels d'offres :

- Papier d'impression, pour une consommation annuelle approximative de 1 000 000 \$;
- Filtres à air, pour une consommation annuelle approximative de 70 000 \$;
- Mazout, pour une consommation annuelle approximative de 280 000 \$;
- Fournitures de bureau, pour une consommation annuelle approximative de 1 500 000 \$;
- Fournitures d'arts plastiques, pour une consommation annuelle approximative de 470 000 \$;
- Fournitures de lampes et ballasts, pour une consommation annuelle approximative de 315 000 \$;

2° d'ADHÉRER, pour l'année 2018-2019, aux ententes suivantes qui seront conclues par le SAC au terme d'appels d'offres publics :

- Fournitures de micro-informatique, pour une consommation annuelle approximative de 925 000 \$;
- Fourniture de jeux éducatifs et de loisir et fourniture de matériel de robotique pédagogique (deux appels d'offres séparés du SAC), pour une consommation annuelle approximative de 540 000 \$;
- Matériel et équipement de sport, pour une consommation annuelle approximative de 500 000 \$.

Le commissaire Kenneth George propose en amendement d'ajouter le considérant suivant :

« CONSIDÉRANT l'étude de mars 2017 qui signifie la pertinence de s'associer au Système d'achats coopératif (SAC); »

La proposition principale amendée est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

Par conséquent,

CONSIDÉRANT l'étude de mars 2017 qui signifie la pertinence de s'associer au Système d'achats coopératif (SAC);

CONSIDÉRANT l'orientation de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) d'adhérer à des regroupements d'achats pour les contrats à commande ou à exécution sur demande à faible valeur ajoutée, après analyse;

CONSIDÉRANT que le SAC est un regroupement d'achats opéré par le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (CGTSIM) et constitué sur la base d'une participation volontaire des cinq commissions scolaires de l'île de Montréal;

CONSIDÉRANT que la CSDM a adhéré à six ententes du SAC en 2017-2018;

CONSIDÉRANT que la CSDM est satisfaite du fonctionnement des ententes en cours et de la gestion de celles-ci par le SAC;

CONSIDÉRANT que les six ententes viendront à échéance dans le courant de l'année et devront faire l'objet d'exercices d'options de renouvellement ou d'appels d'offres;

CONSIDÉRANT que les ententes par lesquelles la CSDM se procure les périphériques et accessoires d'informatique et les chariots dont elle a besoin viennent à échéance et qu'un nouvel appel d'offres doit être fait au printemps 2018;

CONSIDÉRANT que l'entente par laquelle la CSDM se procurait les cartouches d'encre est échue;

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la CSDM de se joindre au groupement d'achat du SAC pour les fournitures de micro-informatique et que cette entente inclura les périphériques et accessoires d'informatique, les chariots et les cartouches d'encre;

CONSIDÉRANT que le SAC prévoit publier des appels d'offres pour les nouvelles catégories de a) matériel et d'équipement de sport, b) de fournitures de jeux éducatifs et de loisir et c) de matériel de robotique pédagogique;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP), l'organisme public responsable d'une entente pour un regroupement d'achats doit obtenir des engagements des organismes participant à ses ententes identifiant ces organismes ainsi que la valeur de leurs engagements;

Il est donc unanimement **RÉSOLU** :

1^o de RECONDUIRE, pour l'année 2018-2019, l'adhésion de la CSDM aux six ententes suivantes conclues par le CGTSIM dans le cadre du SAC et devant faire l'objet d'exercices d'options de renouvellement ou d'appels d'offres :

- Papier d'impression, pour une consommation annuelle approximative de 1 000 000 \$;
- Filtres à air, pour une consommation annuelle approximative de 70 000 \$;

- Mazout, pour une consommation annuelle approximative de 280 000 \$;
- Fournitures de bureau, pour une consommation annuelle approximative de 1 500 000 \$;
- Fournitures d'arts plastiques, pour une consommation annuelle approximative de 470 000 \$;
- Fournitures de lampes et ballasts, pour une consommation annuelle approximative de 315 000 \$;

2° d'ADHÉRER, pour l'année 2018-2019, aux ententes suivantes qui seront conclues par le SAC au terme d'appels d'offres publics :

- Fournitures de micro-informatique, pour une consommation annuelle approximative de 925 000 \$;
- Fourniture de jeux éducatifs et de loisir et fourniture de matériel de robotique pédagogique (deux appels d'offres séparés du SAC), pour une consommation annuelle approximative de 540 000 \$;
- Matériel et équipement de sport, pour une consommation annuelle approximative de 500 000 \$.

19. Service des ressources matérielles – École des métiers du meuble de Montréal – honoraires supplémentaires dans le cadre du réaménagement de l'ébénisterie

Document déposé : Rapport A-33-1138 en date du 25 janvier 2018 de Mme Imane Mouhtij concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat accordé à la firme *Beaudoin Hurens* pour les services professionnels liés au réaménagement des ateliers d'ébénisterie de l'École des métiers du meuble de Montréal, située au 6028 rue Marquette, à Montréal;

CONSIDÉRANT le rapport A-33-1071 du 23 août 2016, autorisant l'exécution de la phase 1 de travaux (été 2017) et qui fait état du mandat déjà confié à cette firme pour l'ensemble du projet;

CONSIDÉRANT que le contrat de départ de 107 192 \$ accordé à la firme *Beaudoin Hurens* dépasse le seuil de 110 000 \$ requérant ainsi une autorisation du comité exécutif;

CONSIDÉRANT qu'à la suite des travaux de la phase 1, les services rendus, à taux horaire, s'avèrent supérieurs à ce qui était prévu;

CONSIDÉRANT qu'à la suite des travaux de la phase 1, un ajustement des services à rendre, à taux horaire, pour la phase 2, est requis;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP);

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière de la Commission scolaire de Montréal;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à la firme *Beaudoin Hurens* incluse dans le présent rapport, associée aux honoraires pour les services professionnels d'ingénierie fournis dans le cadre du réaménagement des ateliers d'ébénisterie de l'École des métiers du meuble de Montréal.

20. Service des ressources matérielles – centre Tétreaultville – réaménagement de l'immeuble de la rue De Teck en vue d'y accueillir temporairement l'école Saint-François-d'Assise

Document déposé : Rapport A-33-1148 en date du 25 janvier 2018 de Mme Imane Mouhtij concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que, le 7 août 2014, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) donnait son accord au projet d'agrandissement de l'école primaire Saint-François-d'Assise;

CONSIDÉRANT qu'afin de permettre la construction de l'agrandissement, il fallait délocaliser l'établissement et qu'il a donc été convenu de réaménager l'immeuble du centre Tétreaultville en vue d'une occupation temporaire par l'école Saint-François-d'Assise;

CONSIDÉRANT qu'afin d'accueillir une école primaire dans l'immeuble de la rue De Teck, des travaux de réhabilitation et de transformation fonctionnelle ont été entrepris;

CONSIDÉRANT le litige avec *GFSF Canada* et son expulsion du chantier;

CONSIDÉRANT que depuis la résiliation du contrat de *GFSF Canada*, il reste des travaux à finaliser;

CONSIDÉRANT que selon les conditions du contrat, si l'entrepreneur *GFSF Canada* n'est pas en mesure de réaliser les travaux demandés, ces travaux peuvent être proposés à l'entrepreneur suivant, selon les priorités établies à la suite du processus d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que ce projet sera financé entièrement par le budget de fonctionnement de la Commission scolaire;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER l'entrepreneur *Groupe St-Lambert* – dans le cadre de son contrat à exécution sur demande –, de finaliser les travaux de réaménagement de l'immeuble du centre Tétreaultville, situé au 8300, rue De Teck, dont la valeur est estimée dans le présent rapport.

*21. Service des ressources matérielles – école Sainte-Lucie – ajout d'espace au programme de reconstruction du Plan québécois des infrastructures 2018-2028 (lot 8)

Document déposé : Rapport A-33-1150 en date du 30 janvier 2018
de Mme Catherine Desjardins concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

*22. Service des ressources matérielles – nomination au poste de coordonnateur aux Grands chantiers – Service des ressources matérielles

Document déposé : Rapport A-33-1152 en date du 26 janvier 2018
de M. Bruno Marchand concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

23. Service des ressources matérielles – école au Pied-de-la-Montagne, pavillon Saint-Jean-Baptiste – réhabilitation des finis intérieurs du local de musique après le sinistre du 26 juin 2017

Document déposé : Rapport A-33-1153 en date du 25 janvier 2018
de Mme Imane Mouhtij concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que le bris du réservoir d'un urinoir a causé un dégât d'eau dans la salle de bain du rez-de-chaussée et dans le local de musique situé à l'étage en dessous;

CONSIDÉRANT que les trois entrepreneurs de l'appel d'offres des travaux généraux à taux horaire (appel d'offres 15-194P) se sont désistés;

CONSIDÉRANT que l'homologation d'entrepreneur à taux horaire après sinistre était échue;

CONSIDÉRANT que le 10 juillet 2017, le Service des ressources matérielles attribuait à l'entrepreneur *Roland Grenier Construction ltée* un contrat de gré à gré d'environ 90 000 \$;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que ce projet fera l'objet d'une demande d'allocation auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *Roland Grenier Construction ltée* la somme associée à l'ensemble des travaux de réhabilitation des finis intérieurs du local de musique à l'école au-Pied-de-la-Montagne, pavillon Saint-Jean-Baptiste, situé au 4265, avenue Laval, dont la valeur est estimée dans le présent rapport.

24. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – janvier 2018

Document déposé : Rapport A-34-2921 en date du 10 janvier 2018 de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction du commissaire Ben Valkenburg pour le mois de janvier 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction du commissaire Ben Valkenburg pour le mois de janvier 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

25. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – janvier 2018

Document déposé : Rapport A-34-2922 en date du 15 janvier 2018
de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de janvier 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de janvier 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

26. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – janvier 2018

Document déposé : Rapport A-34-2923 en date du 19 janvier 2018 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction des commissaires pour le mois de janvier 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction des commissaires pour le mois de janvier 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

27. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – janvier 2018

Document déposé : Rapport A-34-2929 en date du 16 janvier 2018
de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de janvier 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de janvier 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

28. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – janvier 2018

Document déposé : Rapport A-34-2930 en date du 19 janvier 2018
de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de janvier 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de janvier 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

29. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – janvier 2018

Document déposé : Rapport A-34-2931 en date du 25 janvier 2018 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la commissaire Diane Beudet pour le mois de janvier 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la commissaire Diane Beudet pour le mois de janvier 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

30. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – janvier 2018

Document déposé : Rapport A-34-2932 en date du 25 janvier 2018
de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de janvier 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de janvier 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

31. Réception des pouvoirs exercés par le directeur général en cas de circonstances particulières – article 11 du règlement R2011-1

CONSIDÉRANT que, par le règlement R2011-1, le Conseil des commissaires a délégué au directeur général de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) certains de ses droits, pouvoirs et obligations;

CONSIDÉRANT l'article 11 du règlement R2011-1, qui prévoit que le directeur général peut « exercer en lieu et place du Conseil des commissaires ou du comité exécutif, lorsque les circonstances le requièrent, tout pouvoir et prendre toute décision dans l'intérêt de la CSDM [et de] faire rapport à l'instance qui avait le pouvoir de prendre la décision »;

CONSIDÉRANT l'absence d'une séance ordinaire du comité exécutif entre le 16 janvier et le 30 janvier 2018;

CONSIDÉRANT le rapport soumis au directeur général pour décision;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECEVOIR le rapport de décision suivante prise par le directeur général, en application de l'article 11 du règlement R2011-1 concernant la délégation de pouvoirs au directeur général :
 - a) Service du secrétariat général – école Notre-Dame-des-Victoires – recours judiciaire – Compagnie d'assurance AIG du Canada – Les Toitures Vick et associés inc. – dossier 500-017-096872-166

Document déposé : Rapport A-34-2956 en date du 19 janvier 2018
de M^e Jean Renaud concernant le sujet en référence

- 1° d'AUTORISER le désistement de ce recours judiciaire;
- 2° d'AUTORISER le Bureau des affaires juridiques à signer et à déposer un acte de désistement sans frais relativement à ce dossier.

32.

Information :

- a) DG-05-157 Direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle – éléments de négociation en vue de la révision de l'entente-cadre avec la Ville de Montréal
- b) A-33-1147 Service des ressources matérielles – école Alphonse-Desjardins – honoraires supplémentaires dans le cadre de l'agrandissement de l'école
- c) A-33-1149 Service des ressources matérielles – école Iona – honoraires supplémentaires dans le cadre de l'agrandissement de l'école

33.

Période réservée aux membres du comité exécutif

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

La séance est levée à 17 h 10.

* Les rapports précédés d'un astérisque seront également à l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 21 février 2018.